

Arrêté du **31 MARS 2026**
portant modification de l'arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil
Économique, Social et Environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la démission à compter du 31 mars 2026 de Monsieur Jean-Bernard FOURMY désigné par l'Union régionale de la CFDT de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 2 ;

Vu la démission à compter du 31 mars 2026 de Madame Nathalie RENOUX désignée par l'Union régionale de la CFDT de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 2 ;

Vu la proposition du 19 mars 2026 l'Union régionale de la CFDT de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 2 ;

Vu la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié ainsi qu'il suit :

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives – II.2

Sur proposition de l'Union régionale de la CFDT de Nouvelle-Aquitaine est nommé, en remplacement de Monsieur Jean-Bernard FOURMY démissionnaire, à compter de la parution du présent arrêté, Monsieur Nicolas COUTEILLE ;

Sur proposition de l'Union régionale de la CFDT de Nouvelle-Aquitaine est nommée, en remplacement de Madame Nathalie RENOUX démissionnaire, à compter de la parution du présent arrêté, Madame Gislaïne BERTEAU ;

Article 2

Le reste demeure sans changement.

La liste nominative ainsi modifiée des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental régional de la Nouvelle-Aquitaine se trouve dans le tableau situé en annexe de ce présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs régional et notifié au président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'au président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Bordeaux, le

31 MARS 2026

Le Préfet de région



Etienne GUYOT

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

- . un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine - 4 b esplanade Charles de Gaulle - 33 000 BORDEAUX Cedex ;
- . un recours hiérarchique, adressé au(x) ministres(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- . un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet - 33000 BORDEAUX.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux

Tél : 05 56 90 60 60 - www.prefectures-regions.gouv.fr

2/2

Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées

58 membres

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
I.1 Représentants des chambres consulaires	6	Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine	M. Daniel BRAUD Mme Vinciane CHOURY M. Jérôme LEVASSOR Mme Catherine PAMART M. Denis SÈVE Mme Marie-Laure DONITIAN
	6	Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Geneviève BRANGÉ M. Laurent MELIN M. Didier GOURAUD M. Sébastien KUGLER Mme Nathalie LAPORTE Mme Catherine LEMASSON LASSÈGUE
	6	Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine	Mme Brigitte ALANORE M. Guy ESTRADÉ Mme Chantal GONTHIER M. Bernard GOUPY Mme Sylvie MACHETEAU M. Luc SERVANT
I.2 Représentants des organisations patronales	6	Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne GUIVARC'H M. Xavier ESTURGIE M. Pascal LEFÈVRE M. Aurélien CASSUTO Mme Gwladys TOHIER Mme Caroline VALADE-ESCANDE

	4	Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Aquitaine	M. Bertrand DEMIER Mme Christel DE OLIVEIRA Mme Alexandra FROIDEFOND M. Didier MASSY
	5	Par l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine (U2P)	M. Benoît BELGY Mme Astrid CHAMBARAUD M. Marcel DEMARTY M. Baptiste ONDARTS Mme Alix PORTET-LASSERRE
	1	Par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise et la Fédération de la jeune chambre économique en Nouvelle-Aquitaine	Mme Émilie LO GUIDICE
	1	Par la Chambre des Professions libérales (CPL) Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Philippe BRÉGÈRE
I.3 Représentants de l'agriculture, des filières agro-industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture	1	Par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Nouvelle-Aquitaine	M. Patrick FESTAL
	1	Par la Fédération régionale des Jeunes Agriculteurs Nouvelle-Aquitaine	Mme Manon PISANI
	1	Par la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Guy AUGÉ
	1	Par la Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine	Mme Laëtitia PLUMAT
	2	Par accord entre le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO), FRANSYLVA Limousin, FRANSYLVA Poitou-Charentes, FRANSYLVA Pyrénées Adour et le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Dordogne en veillant à la représentation des filières limousine et du sud-ouest	M. Olivier BERTRAND Mme Gabriella CARRÈRE

	1	Par la Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine	M. Denis BARO
	1	Par l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA) Nouvelle-Aquitaine	M. Thierry RENARD
	1	Par le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC)	M. Éric LE GALL
	1	Par le Comité Interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)	M. Fabiano BOVA
	1	Par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine	M. Serge LARZABAL
	1	Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture d'Aquitaine et de Poitou-Charentes	M. Philippe MORANDEAU
I.4 Représentants des employeurs de l'économie sociale et solidaire	3	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophie HUMBERT Mme Pascale MOREL M. Laurent REBIÈRE
	1	Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre ROUSSEL
	1	Par l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Nouvelle-Aquitaine	M. Stéphane MONTUZET
I.5 Représentations sectorielles	1	Par le Comité régional des banques Nouvelle-Aquitaine	M. Louis BORDONNEAU
	1	Par l'association ENTER (Excellence Numérique au service des Transitions Environnementales et Responsables)	M. Julien ANSELME

	1	Par accord entre les pôles de compétitivité en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sandrine AUBRON
	1	Par accord entre la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine et la Fédération régionale des travaux publics Nouvelle-Aquitaine	M. Gérard BOYRIE
	1	Par accord entre les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophy FAYAUD
	1	Par l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine	M. Alain GUILLOUT
	58		

Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives

58 membres

Nombre de sièges		Mode de désignation	Noms des représentants
II.1	16	Par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne AZOULAY-FRAVEL Mme Gisèle BOURCIER M. David CROCHU Mme Valérie FRÉMONT M. Philippe GORY M. Jean-Philippe JUIN Mme Véronique LELIBON Mme Marie-Laurence BERTRAND M. Hervé PINEAUD M. David PLAGÈS Mme Béatrice PORET Mme Martine RANCHIN

			M. Paul-Hervé ROUSSEAU M. Jérôme CASSAING Mme Cécile SAEZ-PAYENCET M. André-Marc SOLUREAU
II.2	15	Par l'Union régionale de la CFDT de Nouvelle-Aquitaine	M. Joël ANDRÉU M. Marc BESNAULT M. Mathieu BOISSELEAU Mme Bernadette BONNAC-HUDE M. Jean-François BOURDONCLE M. Olivier CHABOT M. Jérémy COULOUMY Mme Muriel DUROURE M. Nicolas COUTELLE Mme Charlène JULLY Mme Brigitte LAVIGNE Mme Marie-Pierre LIBOUTET Mme Gislaine BERTEAU Mme Monique REUZÉ M. Jean-Marc THOMAS
II.3	12	Par l'Union régionale de la CGT-FO de Nouvelle-Aquitaine	M. Gilles BÉZIAT Mme Claude BILLEROT M. Pierre COURRÈGES-CLERCQ M. Manuel DE SOUSA M. René FERCHAUD Mme Carole JEAN-FEIDT M. Yannick HERVOUET Mme Emmanuelle AUBIN M. Jean-Louis MERPILLAT Mme Séverine PRIVAT Mme Évelyne SALAMERO Mme Claudette HAUSS
II.4	5	Par l'Union régionale UNSA de Nouvelle-Aquitaine	Mme Samantha BARBERO MAESTRE M. Philippe DESPUJOLS M. Patrick LABRUE Mme Pauline LACASSY Mme Christine VASSEUR
II.5	4	Par l'Union régionale CFE-CGC de Nouvelle-Aquitaine	M. Philippe LABROUSSE M. Philippe GÉRY Mme Véronique LE CLOÎTRE Mme Nathalie MÉRINO

II.6	2	Par l'Union régionale CFTC de Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre GESTA Mme Michèle PRÉVOT
II.7	2	Par la FSU Nouvelle-Aquitaine	Mme Géraldine JOUSSEAUME M. Flavien THOMAS
II.8	2	Par les Unions Sud-Solidaires Nouvelle-Aquitaine	Mme Véronique MOMENTEAU M. Patrick MÉRIAN
58			

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région			
58 membres			
	Nombre de sièges	Mode de désignation	Noms des représentants
III.1 Égalité entre les femmes et les hommes	1	Par la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine	Mme Dominique GOURIN
	1	Par la Fédération régionale du Planning familial Nouvelle-Aquitaine	Mme Christine MAUGET
III.2 Droits de la famille et organisations de parents d'élèves	4	Par accord entre : -l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Nouvelle-Aquitaine, -Génération Mouvement, -le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), -la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	Mme. Marie-Laure MEYER M. Christian ZANINI M. Peter PAUPARDIN Mme Virginie LÉRAULT
III.3	4	Par accord entre les représentants des établissements publics de recherche et	Mme Isabelle DÉHARVENG-SUEUR

Enseignement supérieur, recherche, innovation et diffusion de la connaissance scientifique (dont 2 représentants âgés de moins de 27 ans au jour de leur nomination)		d'enseignement supérieur présents dans la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne GAUDIN M. Yves JEAN M. Serge REY
	1	Par l'association Nouvelle-Aquitaine Culture Scientifique, Technique et Industrielle (NACSTI)	Mme Marianne POUGET
	2	2 sièges attribués à 2 représentants âgés de moins de 27 ans au jour de leur nomination et désignés par accord entre la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) et l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF)	M. Thierry DE NADAI Mme Busra DIRIK
III.4 Insertion, handicap, droits des minorités, diversités, solidarité	2	Par accord entre : - l'Association pour le droit à l'initiative économique(ADIE) -l'INAE Nouvelle-Aquitaine (Agir ensemble pour l'insertion par l'activité économique),	M. Bernard DÈCHE Mme Charlotte VAN HIRSEL
	2	-le comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Nouvelle-Aquitaine.	Mme Catherine ESTIENNE M. Norbert VIDAL
	2	Par accord entre l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) Nouvelle-Aquitaine et l'Association des Paralysés de France (APF) France Handicap Nouvelle-Aquitaine	M. Christian CHASSÉRIAUD Mme Soumia EL YOUSFI
	1	Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Par accord entre l'Association du lien interculturel familial et social (ALIFS) et le Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI)	Mme Isabel VINCENT PÉREIRA

III.5 Santé et solidarité	2	Par accord entre l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et la Fédération hospitalière de France (FHF) Nouvelle-Aquitaine	Mme Corinne MOTHES M. Philippe CARNERO
	1	Par la Mutualité française Nouvelle-Aquitaine	M. Bertrand DUPOUY
III.6 Mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire (dont 1 représentant âgé de moins de 27 ans au jour de sa nomination)	6	6 sièges (dont 1 représentant âgé de moins de 27 ans au jour de sa nomination) par accord entre les organisations suivantes : -le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Nouvelle-Aquitaine (2 sièges), -le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine (2 sièges), -la Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine (1 siège), -la Confédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR) en Nouvelle-Aquitaine (1 siège)	M. Paul CARAYOL Mme Alessandra MARANO Mme Jocelyne BRANDEAU M. Jany ROUGER Mme Rita Alexandra DA SILVA VARISCO M. Philippe SOUCHÉ
III.7 Tourisme, Sport, loisirs	2	Par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et l'association régionale des grands acteurs du tourisme (ARGAT) en Nouvelle-Aquitaine	M. André BARBÉ Mme Clara MONGET
	2	Par le Comité régional olympique et sportif de Nouvelle-Aquitaine (CROS)	Mme Rima CAMBRAY M. Philippe SAÏD
	1	Par la Fédération régionale des chasseurs Nouvelle-Aquitaine	M. Michel AMBLARD

	1	Par l'association régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique Nouvelle-Aquitaine	M. Alain DALY
III.8 Cadre de vie et consommation	1	Par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophie GABARET
	1	Par l'Union régionale HLM Nouvelle-Aquitaine	Mme Sigrid MONNIER
	2	Par accord entre l'Union Régionale des propriétaires immobiliers (URPI) Nouvelle-Aquitaine, le comité régional Action logement Nouvelle-Aquitaine et l'association Habitat et Humanisme Gironde	Mme Marie-Virginie MAURICE M. Jean-Pierre SIRY
	2	Par accord entre les associations UFC-Que choisir Union régionale de la Nouvelle-Aquitaine (1 siège) et l'Union régionale Nouvelle-Aquitaine Consommation Logement et Cadre de Vie (1 siège)	Mme Clarisse MAILLARD M. David VALADE
	2	Par accord entre le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) Nouvelle-aquitaine (1 siège) et Citoyens en réseau pour des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA) (1 siège)	M. Vincent BILLY Mme Caroline BIREAU
III.9 Culture et économie culturelle	6	Par accord entre : - conjointement par l'Institut culturel basque et l'Institut occitan (1 siège), - conjointement le Réseau des indépendants de la musique (RIM) et le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC) (1 siège), - l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA) (1 siège),	M. Jean-Jacques CASTERET Mme Élodie COURAUD Mme Marie-Claude ROSSARD

		<ul style="list-style-type: none"> - Les cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine (CINA) (1 siège), - le Réseau ASTRE – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine (1 siège) - l'Association Sites et cités remarquables (1 siège) 	<p>M. Rafaël MAESTRO</p> <p>M. Benoît PÉRIER (nom d'artiste Benoît PIERRE)</p> <p>Mme Marylise ORTIZ</p>
III.10 Associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	4	Par accord entre :	
		<ul style="list-style-type: none"> - la Fédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (3 sièges) - le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (1 siège) 	<p>Mme Isabelle LOULMET</p> <p>M. Dominique NICOLAS</p> <p>Mme Sylvie THOMANN</p> <p>M. Fabrice GRÈZE</p>
	1	Par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)	M. Joël BOEUFGRAS
	2	Par accord entre :	
		<ul style="list-style-type: none"> - Surfrider Foundation Europe (1 siège) - GRAINE Nouvelle-Aquitaine (1 siège) 	<p>M. Benoît DANDINE</p> <p>Mme. Véronique BAUGET</p>
	2	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable	<p>M. Philippe BIHOUIX</p> <p>Mme Virginie PERROMAT MALIKITÉ</p>
	58		

Collège 4 : Personnalités qualifiées**6 membres**

Nombre de sièges	Mode de désignation	Personnes désignées
6	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Patricia BORDAS Mme Alexandra BROUSSAUD Mme Emmanuelle FOURNEYRON M. Michel LAURENT M. Ahmed SERRAJ M. Laurent SIMON

